PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

Présents *: Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI, Didier MELLAREDE, Alain JUNG, Stéphanie BUA et Magali GUEIDAN.*

Absent : *Hervé SAUVAIRE, excusé, et Rudolph BERETTA*

Date de la convocation : 15 novembre 2017

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 26 septembre 2017 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- *Modification des commissions et des syndicats*
- *Délibération adhésion commune de Liouc et Quissac au SIAHNS*
- *Délibérations budgétaires modificatives*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la proposition d'adhésion à Gard Ingénierie. Le conseil municipal accepte.

Modification des commissions et des syndicats

Monsieur le Maire explique, que suite à la démission de Didier MICALEF, 3ème adjoint, il y a lieu de modifier les commissions et les syndicats. Après discussion, le conseil municipal recompose les commissions et les syndicats, en remplaçant monsieur Didier MICALEF

Délibération adhésion commune de Liouc et Quissac au SIAHNS

Monsieur le Maire explique que les commune de Liouc et Quissac demandent leur adhésion au SIAHNS. Après discussion, le conseil municipal approuve l'adhésion de ces deux communes.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations

Délibérations Modificatives budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire de 400 € pour la commune et une de 350 € pour le budget assainissement, en raison des dépassements de crédit. Après discussion, le conseil municipal accepte de prendre ces délibérations.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations

Adhésion à Gard Ingénierie

Monsieur le Maire explique que le département a fondé Gard Ingénierie, une agence technique pouvant aider les communes pour toutes les questions d'ordre juridique, réglementaire, expertises financières, urbanisme, marchés publics, police administrative....). L'adhésion à cette agence représente un coût de 0,50 € par habitant. Après discussion, le conseil municipal accepte l'adhésion à Gard Ingénierie.

Questions diverses

- *Etude des devis pour la climatisation de la mairie*
- *Etude des devis pour le projet de parking à côté du terrain de boules*
- *Etude des devis pour le nettoyage du foyer*
- *Accroche du tableau restauré de Marcos Cardus au foyer*
- *Bilan des permis régularisé, suite à demande mairie (abris de jardin, piscine, changements de destination...)*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire, *Les membres du Conseil Municipal,*

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)